



Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique



CSRS
Centre Suisse de Recherches
Scientifiques en Côte d'Ivoire



RSS-PASRES

REVUE DES SCIENCES SOCIALES

PROGRAMME D'APPUI STRATEGIQUE A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

COMITE DE PILOTAGE

Président : KATI-COULIBALY Séraphin, Université Félix Houphouët-Boigny

Vice-président : Marcel TANNER, Institut Tropical Suisse

Vice-président délégué : BONFOH Bassirou, Centre Suisse de Recherches Scientifiques

Membres : TRAORE Seydou, FISDES
HOEGAH Théodore, Représentant du Secteur Privé

Observateurs : BIAKA Zasseli Ignace, Président du Conseil Scientifique
SANGARE Yaya, Secrétaire Exécutif, secrétaire de séance

COMITÉ DE LECTURE

- Professeur ANOH Paul, Géographie, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Professeur AFFOU Yapi, Géographie, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Professeur Céline BIPKO, Géographie, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Professeur Nacoulma GOAMA, Géographie, Université de Ouagadougou (Burkina Faso)
- Professeur IBO GUEHI Jonas, Histoire, Université Nangui ABROGOUA (Côte d'Ivoire)
- Professeur EKANZA Simon-Pierre, Histoire, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Professeur Es-Said KINANA, Droit, Université Hassan 1er de Settat, Maroc
- Professeur BADINI Amadé, Philosophie, Université de Ouagadougou (Burkina Faso)
- Professeur BOA Thiémélé, Philosophie, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr BAMBA Assouman, Philosophie, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
- Professeur KUHN André, Criminologie, Université de Lausanne (Suisse)
- Professeur MALGOUBRI Pierre, Linguistique, Université de Ouagadougou (Burkina Faso)
- Dr ADEPKATE Alain, Linguistique, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Prof BIAKA Zasseli Ignace

COMITE DE REDACTION

- Dr OUATTARA L.Y. Annette, Sociologie, Rédacteur en Chef, Université Nangui ABROGOUA
- Dr DAYORO Kévin, Sociologie, Rédacteur en chef adjoint, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr YAO KOUAME, Philosophie, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr KONIN Sévérin, Histoire, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr ABOYA Narcisse, Géographie, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr KRA Enoc, Linguistique, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr YAPO Ludovic, Lettres Modernes, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr N'Dri Eugène, Psychologie, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Professeur KOUASSI Zamina Johnson, Anglais, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)

Directeur de publication

Prof BIAKA Zasseli Ignace

ADMINISTRATION

Secrétaire Exécutif du PASRES,
Centre Suisse de Recherches Scientifiques, KM 17, ADIOPODOUME sur la route de DABOU.
Tel: (225) 23 47 28 29;
Fax: (225) 23 45 12 11;
01 BP 1303 ABIDJAN 01
yayasangci@yahoo.fr

SOMMAIRE

AGAMAN Mathieu : la propriété privée et la question de l'injustice sociale.....	4
EL BAZZIM Rachid : Le règlement des différends de l'Organisation Mondiale du Commerce, un mécanisme en perpétuelle adaptation pour une meilleure efficacité.....	15
MALGOUBRI Pierre : Les dialectes bisa : dialectométrie, traits communs et traits différentiels.....	26
OUEDRAOGO Tiga Alain : Analyse comparée des structures syllabiques du mooré, du kaadciiné et du kpāngɔɔma, à la lumière de la théorie du gouvernement.....	36
PARÉ Moussa & al : Stéréotype et image de l'autre : l'Espagne musulmane à travers La chanson de Roland.....	51
ROUAMBA /OUEDRAOGO Claudine Valérie & al : Logiques et stratégies d'adaptation des étudiants en situation d'orientation subie à l'Université Ouaga I/Pr Joseph Ki-Zerbo.....	59
SORO Nonhontan : Les usines d'égrenage de coton en Côte d'Ivoire de 1912 à 1960 : Naissance et Evolution.....	71
TRA BI Boli Francis : Logiques des acteurs clandestins du Parc National de la Marahoué, Côte d'Ivoire.....	89
TUO Péga & al : Urbanisation et gestion de l'environnement dans la ville de Bondoukou (Nord-Est de la Cote d'Ivoire).....	107
YAYA Konaté : Approche sociolinguistique du dioula en Côte d'Ivoire.....	122

EDITORIAL

ET SI LA VIE SE PENSAIT EN TERMES D'ENVIRONNEMENT

Bien que l'étymologie du concept « environnement » soit inconnue, il reste que les racines grecque, latine et gauloise se combine tout au long de l'histoire pour le construire incitant à voir l'existence humaine et celle de tous les vivants en termes de relations d'environnement. On peut donc définir l'environnement comme l'ensemble des éléments naturels et culturels dans lesquels évoluent les êtres vivants.

De là, on peut considérer l'ensemble des publications du numéro 11 de la RSS-PASRES comme les diverses manifestations de l'environnement qui entoure un individu et constitue les conditions socioculturelles et naturelles agissant sur sa vie.

Si nous considérons la racine grecque *gyros* disant le cercle ou la racine gauloise *viria* pour signifier un anneau, un bracelet, on peut arguer que la société est une clôture dans laquelle se déroule l'essentiel d'une vie humaine. Dans ce cas, Agaman Mathieu dans « **La propriété privée et la question de l'injustice** » analyse les perturbations internes comme l'injustice affectant cet environnement humain au quotidien. Konaté Yaya, quant à lui, esquisse les éléments constitutifs d'un environnement linguistique qui détermine les échanges entre les hommes et permet le dynamisme économique. Il soutient que cet environnement immanent et immuable n'est pas figé comme le montre son article « **Approche sociolinguistique du Dioula en Côte d'Ivoire** ».

Mais la vitalité économique n'a de sens que rapporter à une histoire qui en évalue le devenir. En ce sens, la racine latine *virare* d'environnement signifiant « changement de direction », est approprié dans la détermination historique de la culture du coton en Côte d'Ivoire. Selon Nuhontan Soro, les origines coloniales de la culture du coton expliquent les fluctuations de son rendement. Pour ne pas succomber aux multiples changements que porte l'histoire, l'environnement historique est généralement composé de « **Stéréotype et image de l'autre** ». Pour Moussa Paré et Severin Konin, « **l'Espagne musulmane** » en est un exemple « **à travers La chanson de Roland** ». De son côté, Rachid El Bazim présente « **Le règlement des différents** » comme celui de « **l'Organisation Mondiale du Commerce** » comme « **un mécanisme en perpétuelle adaptation pour une meilleure efficacité** » afin que la société reste un environnement normatif sanctionnant la démesure des intérêts égoïstes. Toutefois, la norme peut être elle-même source de dérèglement. Dans cette voie, elle provoque des infractions qui en signifient les limites. Dans « **Logiques des acteurs clandestins du Parc National de la Marahoué** », Tra Bi Boli Francis explique les motivations de l'agir illégal des ruraux exploitant des aires naturelles protégées.

Les parcs et réserves sont le résultat d'une protection des ressources naturelles dont le rythme de destruction par les activités anthropiques est plus rapide que leur rythme de renouvellement. En effet, la publication « **Urbanisation et gestion de l'environnement dans la ville de Bondoukou** » porté par Péga Tuo affirme que les technopoles et les mégapoles que sont les centres urbains, dans leur expansion territoriale et technologique engendrent des problèmes d'assainissement et de gestion des ordures dans l'environnement urbain.

Le numéro 11 de la RSS-PASRES rappelle donc aux uns et aux autres qu'aucune vie ne peut prospérer en dehors d'un environnement naturel et culturel qui en assure l'identité dans les transformations qu'impose le temps.

Secrétaire Exécutif du PASRES
Docteur SANGARE Yaya

LOGIQUES DES ACTEURS CLANDESTINS DU PARC NATIONAL DE LA MARAHOUE, CÔTE D'IVOIRE

TRA BI Boli Francis*

Résumé :

Il est reconnu que les phénomènes sociaux résultent autant de déterminismes extérieurs que d'une agrégation d'actions individuelles ou collectives. C'est dans ce cadre que l'effort scientifique dans cette étude se propose de comprendre les motivations ou raisons d'agir des populations installées illégalement dans le Parc national de la Marahoué (PNM). Sur le plan théorico-méthodologique, nous avons fait référence au paradigme actionniste à travers l'ethnométhodologisme de Garfinkel et celui de l'individualisme méthodologique de Boudon dont le substrat revendique la reconnaissance d'une forme plus ou moins affirmée de comportement stratégique des acteurs. Au moyen des entretiens semi-dirigés et de l'observation participante, l'étude étiologique des infiltrations du parc montre, d'une part que la rationalité stratégique met en avant le rapport gain/perte et d'autre part, que les versants identitaire et relationnel reposent sur la représentation et l'interprétation qu'ont ces populations relativement à leurs référents symboliques et normatifs. En clair, les motivations des populations dites clandestines répondent à un souci de satisfaction des besoins d'ordre social, économique et psychologique.

Mots clés : Logique d'action, besoin, conservation des aires protégées, identité

Abstract :

It is recognized that social phenomena result as many external determinisms of an aggregation of individual and collective actions. It is in this framework that the scientific effort in this study proposes to understand the motivations or reasons to act illegally populations in the Marahoué national park. Theoretical-methodologically speaking, we referred to the actionist paradigm through the ethnomethodology of Garfinkel and claims that methodological individualism of Boudon whose substrate recognition of a more or less assertive form of strategic behavior of players. Through semi-structured interviews and participant observation, the etiological study of the park shows that strategic rationality puts forward the gain/loss report and on the other hand, that the slopes identity and relational-based representation and interpretation have these populations relatively to their symbolic and normative references clearly, the motivations of the clandestine populations respond to a concern for the social, economic and psychological needs.

Keywords : Functioning logic, need, preservation of the protected areas, identity

* Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-Abidjan, Centre National de Floristique (CNF)
E-mail : bolitbf@gmail.com

INTRODUCTION

L'état inquiétant de notre planète conduit les scientifiques à problématiser davantage la relation entre société et nature. C'est ce qu'on appelle la « crise environnementale ». Plusieurs institutions internationales en ont fait autant le constat que des prospectives. En fait, l'érosion de la biodiversité se poursuit ; ce qui fait penser que l'intérêt que la biodiversité suscite auprès des acteurs de la société ne semble pas avoir été suffisant jusqu'ici pour arrêter ou même ralentir cette érosion. Ainsi selon la Fondation Internationale du Développement Rural (RAFI), la biodiversité se détruit à un rythme de 50 à 100 fois supérieur à celui qu'elle aurait dû suivre naturellement (D.Arnaud, & al. 1993). Pour l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le quart de la diversité biologique de la planète risquerait de disparaître d'ici 2020. Réalité ou délire d'écologistes, il est à retenir que les phénomènes d'extinction des espèces posent le problème de la conservation et de la gestion des ressources naturelles. S'il y a désaccord sur les chiffres et les délais, la grande majorité des scientifiques (L. Aké Assi et Boni, 1990 ; Lévêque, 1994 ; F. Lauginie, 2007) pensent que le taux actuel d'extinction est plus élevé et plus rapide qu'il ne l'a jamais été. Il y a consensus sur le fait que l'homme en soit la cause, en particulier par la fragmentation des habitats et/ou la destruction des écosystèmes, en somme la biodiversité.

Au niveau de la Côte d'Ivoire, le couvert forestier suit le même modèle d'extinction. En effet, les forêts ivoiriennes pourraient bien se trouver à un tournant décisif, menant vers des taux de déforestation et de dégradation forestière plus élevés. Des signes indiquent que ces forêts subissent une pression croissante du fait d'une variété de forces, notamment l'expansion des exploitations agricoles, de la production de charbon de bois, des tendances démographiques et de l'urbanisation accélérée. Comme indicateurs quantitatifs, le couvert forestier, estimé à 16 millions d'hectares à la fin du 19^{ème} siècle (L. Aké-Assi & D. Boni, 1988) est passé à 8,45 millions ha dans la décennie 1960 et ne s'évaluait qu'à 2,7 millions d'hectares à la fin du 20^{ème} siècle (R. Païvinen, J. Pitkanen & R. Witt, 1992). Cette émaciation de la surface forestière a continué jusqu'en l'an 2000 où elle a atteint 1,385 millions ha. Cette évolution des surfaces de la forêt dense montre l'ampleur de la déforestation en Côte d'Ivoire où près de 84% du couvert forestier des années 1960 est perdu en 2000 (M. KONÉ et al., 2014). Cette réduction drastique de l'espace arable s'est exacerbée suite à la crise militaro-politique qu'a connue le pays. Plongée dans une crise grave proche de la guerre civile, la Côte d'Ivoire a subi un véritable pillage de ses ressources biologiques, notamment les parcs nationaux, les réserves naturelles et les forêts classées au mépris des conventions internationales et des lois nationales (Gadji, 2014). L'étude de Dibi (2010) illustre bien cette corrélation entre la situation de crise et la dégradation des aires protégées. En effet, s'appuyant sur trois cartes de la couverture végétale du parc de la Marahoué issues du traitement d'images satellitaires sur les années 1974, 1986 et 2003, il ressort, selon lui, qu'en 1974, la superficie forestière de la zone sud du Parc estimée à 87116 ha a été attaquée de façon anodine sur une aire d'environ 2676 ha pour l'installation d'exploitations agricoles. En 1986, la dégradation forestière va s'accroître avec les zones cultivées (15000 ha) qui s'étendent légèrement au-delà des zones dites agro-forestières complètement dégradées au Sud (zone Bonon et Garango) et au Nord (au-dessus du fleuve Bandama). Ainsi, les surfaces forestières ont régressé et sont passées à 75 458 ha. En 2003 (période de guerre en Côte d'Ivoire), la situation est devenue plus alarmante avec une généralisation des agressions à l'ensemble des forêts du parc qui se situe à 59080 ha contre 27342 ha de cultures. En dépit de l'arsenal juridique dont s'est doté la Côte d'Ivoire, les aires protégées continuent de faire l'objet d'agressions considérables. Parmi celles-ci, le Parc National de la Marahoué est l'une des plus entamées.

Par ailleurs, les données recueillies par WCF, de mai à décembre 2006, montrent que celui-ci est soumis à différents types de pressions : exploitation illégale intense de bois, défrichage, implantations agricoles, capture de la faune sauvage. Le cas du parc de la Marahoué est encore exacerbé en ce sens qu'en son sein, en dehors des pressions observées dans d'autres aires protégées, existent des situations et attitudes sédentaires. Dans cette interaction entre l'homme et la nature, plusieurs facteurs concourent à la dépréciation de ce sanctuaire de la biodiversité.

Par ailleurs, il est reconnu que les phénomènes sociaux résultent autant de déterminismes extérieurs que d'une agrégation d'actions individuelles ou collectives. Pour dépasser les lectures déterministes de ce phénomène environnemental, nous utiliserons la notion de logique d'action dans la lignée des travaux de M. Weber pour accéder aux comportements des acteurs exploitants du parc de la Marahoué. « Cette perspective (logiques d'actions) diffère de celle d'autres chercheurs en accordant une grande importance aux interprétations que, dans la pratique, les gens donnent comme explication à leur comportement. Pour comprendre la conduite d'un individu, on doit savoir comment il percevait la situation, les obstacles qu'il croyait devoir affronter, les alternatives qu'il voyait s'ouvrir devant lui ; on ne peut comprendre les effets du champ des possibilités, des sous-cultures de la délinquance, des normes sociales et d'autres explications de comportement communément invoquées, qu'en les considérant du point de vue de l'acteur » (Becker H.S, 1986 : 106).

A partir de l'argument selon lequel le comportement des individus est une conséquence directe des processus rationnels de prise de décision, on pourrait se demander à quelles logiques répondent les infiltrations illicites dont fait l'objet le Parc National de la Marahoué. C'est dans ce cadre que nous initions cette étude. Il s'agira pour nous d'appréhender la logique d'exploitation des populations infiltrées du Parc de la Marahoué avant de les situer dans leur dynamique contextuelle. L'hypothèse qui sous-tend cette étude postule que l'exploitation illégale du parc résulte de la logique d'appropriation de ses ressources par les populations en vue de satisfaire leurs besoins. La posture théorique dont relève cette hypothèse s'inscrit dans le paradigme actionniste en prenant appui sur l'ethnométhodologisme de Garfinkel et l'individualisme méthodologique de Boudon. Ce paradigme revendique la reconnaissance d'une forme plus ou moins affirmée de comportement stratégique des acteurs (Guyot, 2004).

L'effort scientifique à consentir permettra de comprendre les motivations ou raisons d'agir des populations clandestines en articulant notre démarche autour des axes suivants :

- La clarification des termes « logiques d'acteurs » et « logiques d'actions » ;
- La méthodologie utilisée ;
- La présentation, l'interprétation et
- la discussion des résultats en invoquant les composantes stratégique, identitaire et relationnelle.

I- Les « logiques d'acteurs » dans le cadre conceptuel de référence de « logiques d'action »

Les logiques d'action telles qu'abordées par Amblard (2005) et ses collaborateurs sont quasiment l'affirmation d'une méthode : il s'agit de mettre au jour « les raisons d'agir » des individus, en prenant en compte la diversité des mobiles et des rationalités, à partir des discours que tiennent les acteurs sur leur propre conduite. En d'autres termes, c'est rendre compte des logiques d'action, c'est rechercher ce qui fonde les choix des acteurs, comprendre quelles rationalités sous-tend chaque action. En tant que telle, la logique d'action constitue un cadre conceptuel de référence qui apparaît dans le champ sociologique où émergent des interactions. Pour dire que les logiques d'action s'expriment lors d'interaction résultant de la combinaison de l'acteur et de la situation d'action.

Elles se réfèrent à l'articulation entre l'acteur, stratégique sentant, et la situation d'action. Cette articulation est symbolisée par l'équation suivante : « acteur + situation d'action = logique d'action ». La notion de « logiques d'action » est donc d'une certaine façon plus large et plus variée que celle de « logique d'acteur » dans la mesure où celle-ci (logique de l'acteur) relève d'un processus microsociologique et individualisant (l'acteur) alors que les logiques d'action font référence à un processus macrosociologique. En tout état de cause, il y a une interdépendance évidente et profonde entre la logique de l'acteur et les logiques d'actions.

En somme, pour le sociologue, parler de logique d'action c'est «explorer le lien entre l'intention et l'action, de retrouver la « piste sinueuse des choix opérés par l'acteur et de rendre compte de ce qui les fonde ... » (Amblard et al., 2005). En d'autres termes, elle renvoie à l'étude des opérations de l'esprit considérées par rapport à la fin à laquelle il tend. Cette quête de raisons de l'agir en situation intègre ce concept dans la sphère globale de la sociologie dite de l'action. De ce point de vue, l'on se rapproche de plus en plus du paradigme actionniste à travers l'ethnométhodologisme de Garfinkel et celui de l'individualisme méthodologique de Boudon. C'est dire qu'un acteur social agit essentiellement en fonction de son intérêt et que cette action est liée au fait que l'acteur soit lui-même rationnel.

Ainsi donc, si la logique d'action n'est pas réductible au paradigme actionniste, ce dernier y est pour une part non négligeable. Nous adhérons donc à l'idée boudonienne qui postule que l'individu est « l'atome logique de l'analyse » car il constitue l'élément premier de tout phénomène social. Comprendre le social, c'est, dans cette perspective, analyser les rationalités des individus, puis saisir leurs « effets de composition », c'est-à-dire la façon dont l'ensemble des actions individuelles s'agrègent pour créer un phénomène social. En tout, l'acteur est la source première et la plus décisive de toute production sociale (Crozier et Friedberg 1977). En somme, nous nous inscrivons dans le schème dit actanciel. Cette approche est fondée sur l'idée que les comportements des acteurs sociaux ne peuvent être réduits à des effets de structure, mais que leurs actions sont intentionnelles et stratégiques. Les phénomènes sont ainsi expliqués en tant que composantes et résultantes de ces actions (Quivy et Campenhoudt, 2006). C'est dans cette optique que nous mettons l'accent sur les motivations des populations clandestines dans l'exploitation des aires protégées, notamment celles de la Marahoué.

II- Méthodologie

1- Terrain d'étude et participants

L'espace qui fait l'objet de la présente étude est le Parc National de la Marahoué. Nous avons mené l'essentiel de l'investigation autant à la périphérie (dans quelques villages riverains du parc) qu'au sein du parc (dans les campements installés dans les limites du parc). L'enquête (effectuée dans le cadre des travaux de notre thèse) a porté sur une population diversifiée. Mais, prioritairement, notre investigation est dirigée vers les exploitants clandestins, les populations riveraines et les agents chargés de la sauvegarde du parc. Les agents chargés de la sauvegarde représentent les agents de l'OIPR du Centre de gestion de Bouaflé.

Pour ce qui concerne cette étude, la population investiguée est composée de 129 sujets constitués majoritairement des populations dites clandestines du parc de la Marahoué réparties en deux groupes, notamment les acteurs sédentarisés dans le parc et les populations riveraines, c'est-à-dire résidant dans les villages environnants.

2- Méthode de recherche

Une méthode étant liée à la tentative d'explication d'une réalité, nous avons choisi la méthode compréhensive. La démarche compréhensive permet d'expliquer un phénomène à partir des intentions et des mobiles des acteurs impliqués. Pour notre étude, elle permet de dégager la logique des conduites individuelles et collectives en ce qu'elle se focalise sur la mise au jour des significations attribuées à l'agir des populations clandestines.

3- Techniques de recueil de données

a- Recherche documentaire

Les documents techniques importants constituent ceux traitant essentiellement des problèmes des aires protégées d'Afrique, de Côte d'Ivoire et précisément du Parc National de la Marahoué. Il s'agit des rapports d'activité, de compte-rendu des plans d'aménagement, de séminaires et d'atelier des ONG, et des recherches scientifiques des universités. Ces sources ont émané des institutions commises à la conservation des aires protégées, telles que l'OIPR, la SODEFOR. D'autres documents de méthodologie nous ont renseigné sur les logiques d'action, les pratiques des différents acteurs.

b- Observation participante

Cette technique a consisté pour nous à faire usage du langage pour intégrer le milieu. Cette immersion a permis d'abord d'observer directement les conduites des individus dans des circonstances variées et de saisir les activités illégales (pêche, sédentarisation, installations agricoles, etc.) dans leurs conditions réelles de production. Elle a permis ensuite d'accéder aux pratiques non officielles qui sont souvent occultées dans le discours, soit parce qu'elles sont banales, familières ou innovatrices. En effet, partageant le même code ethnolinguistique, c'est-à-dire le Gouro, avec la plupart des enquêtés, nous avons pu accéder au vécu et à beaucoup d'informations à caractère ethnologique. C'est grâce à cette technique que nous avons administré notre guide d'entretien.

c- Enquête interrogation

L'entretien comporte plusieurs variantes. Pour cette étude, nous avons opté pour l'entretien non directif ou entretien en profondeur, son usage étant recommandé dans les études portant sur les besoins ou les motivations et toutes les fois que la recherche porte sur des perceptions et des représentations souvent latentes (valeurs, représentations, opinions). Ce type d'entretien a été mené au moyen d'un guide d'entretien inspiré de la grille de référence proposée par L. Memert (1992)¹.

Nous avons privilégié les acteurs dits clandestins à qui nous avons administré un guide qui a abordé les thématiques suivantes : le profil des acteurs, la représentation et les relations des acteurs à l'espace protégé, les attentes ou les besoins des populations infiltrées, enjeux de leur exploitation du PNM, les motivations de ces acteurs et leurs interactions avec les agents de protection.

1. La grille d'entretien de L. Memert prend en compte les données de base concernant l'identification de l'acteur, la relation de l'acteur avec le problème ou le territoire, les logiques d'actions, l'interaction avec les autres acteurs, l'information sur ces derniers, l'attitude d'ensemble de l'acteur par rapport au problème, les perspectives d'avenir.

Ces items peuvent être déclinés au travers d'une logique exprimée et d'une logique interprétée. La logique exprimée est, comme son nom l'indique, une logique verbalisée. Pendant que la logique interprétée traduit l'enjeu réel de l'acteur qui motive son action. (Partoune C., 2009).

La première logique (exprimée) concerne les besoins exprimés par les acteurs installés au sein du PNM. Les items en rapport avec la logique interprétéea permis de montrer non seulement les représentations que se font ces populations enquêtées mais aussi les mobiles et les raisons de leur agir, c'est-à-dire les motifs d'exploitation de l'espace protégé. Ces données révèlent, par la même occasion, les activités exercées par ces populations infiltrées pour subvenir à leurs besoins exprimés. Le choix des unités de notre échantillon résulte de la démarche de « choix raisonné » en ce sens que les unités choisies sont sélectionnées sur la base d'une analyse des caractéristiques qu'elles présentent et non tirées au sort. La méthode des unités type² a été choisie pour constituer notre échantillon d'enquête. Le principe de cette méthode est le suivant : la population est découpée en catégories, on choisit dans chaque catégorie une ou quelques unités types la représentant.

En l'absence de base de données fiables, nous avons contourné cette insuffisance en faisant intervenir dans notre échantillon plusieurs catégories d'individus susceptibles de nous donner des informations. Ainsi nous avons interrogé les acteurs dits clandestins qui sont composés des personnes qui ont infiltré le parc et donc qui sont installés dans les campements situés dans les limites du parc ainsi que les populations riveraines. Les populations riveraines sont les habitants des villages riverains du parc qui constituent des témoins privilégiés pour certains et/ou acteurs de l'exploitation de l'aire protégée pour d'autres. Sur la base de ces acteurs illégaux identifiés, nous en avons retenu 129 à interroger pour la présente étude. Selon l'activité exercée, nous les avons classés comme exploitants agricoles, braconniers, extracteurs de produits divers, et autres (pêcheurs, commerçants, artisans, etc).

4- Analyse des données

En ce qui concerne les méthodes mobilisées pour l'analyse des données recueillies, nous avons eu recours à l'analyse qualitative et quantitative. Ainsi pour l'approche qualitative, nous avons utilisé l'analyse de contenu en codant les entretiens. Il s'agit principalement de rassembler ou de recueillir un corpus d'informations concernant l'objet d'étude, de le trier selon qu'il y appartient ou non, de fouiller son contenu selon ses ressemblances « thématiques », de rassembler ces éléments dans des classes conceptuelles, d'étudier les relations existant entre ces éléments et de donner une description compréhensive de l'objet d'étude (Mucchielli (2006). Ce qui nous a permis de formaliser des relations entre les différents thèmes. Les indicateurs que nous avons choisis sont les fréquences d'apparition des termes principaux relatifs à nos variables d'intérêt que sont les besoins exprimés et leurs procédés de satisfaction exprimés par les sujets. Pour l'analyse quantitative, ces codes ont, par la suite, été transposés dans un tableur (Microsoft Excel) avant d'être importés dans le logiciel « Statistical Package for the Social Sciences » (SPSS 22.0). Nous avons opté pour une analyse bi-variée en mettant en relation les besoins exprimés par les acteurs et les procédés de satisfaction. Ce travail nous a permis de regrouper les besoins exprimés (socioéconomique, culturel, psychologique) par les enquêtés d'une part et leurs procédés de satisfaction (liés à la flore et à la faune) d'autre part.

2. « La méthode des unités types consiste donc dans un premier temps à découper la population parente en catégories d'unités. Les catégories sont définies en fonction de critères ou variables qui sont liés au phénomène étudié »

III- Présentation et interprétation des résultats

Tableau : Lien entre les besoins exprimés par des sujets et leurs procédés de satisfaction

Tableau croisé Besoins exprimés * Procédés de satisfaction

Effectif

		Procédés de satisfaction		Total
		Faune	Flore	
Besoins exprimés	Socio-économique	40	49	89
	Culturel	1	14	15
	Psychologique	0	25	25
Total		41	88	129

Khi2 : 23,122 au seuil de 0,000 à 2 ddl

Source : Enquête, TRA Bi Boli Francis, octobre 2010

Le tableau ci-dessus met en lien les besoins exprimés par les sujets avec les procédés de satisfaction qui sont regroupés dans deux domaines définis que sont la flore et la faune. Ces procédés, en termes clairs, constituent les moyens par lesquels les populations parviennent à satisfaire leurs désirs. Nous avons retenu trois types de besoins exprimés que sont les besoins socioéconomique, culturel et psychologique.

A l'issue de l'analyse des données du tableau, il ressort qu'il y a un lien significatif entre les besoins exprimés et les procédés de satisfaction ($Khi_2 = 23,122$ au seuil de 0,000). Toutefois, ces relations sont fluctuantes relativement aux besoins exprimés et au domaine dans lequel ils sont assouvis.

A la lecture (horizontale) du tableau, l'on note d'abord que 89 sujets sur les 129 (soit 69%) estiment exploiter le parc pour des besoins socioéconomiques. Parmi ces 89 sujets enquêtés, 40 sollicitent la faune en y menant certaines activités pendant que 49 exploitent la flore.

Ensuite, en ce qui concerne les besoins à enjeux culturels, 15 individus (soit 11,62%) prétendent exploiter le PNM pour satisfaire ce type de besoin. Relativement aux deux domaines identifiés, 1 seul sujet déclare se tourner vers la faune alors que les 14 autres se dirigent vers la flore pour satisfaire ce type de besoin. Enfin, les besoins dits psychologiques se justifient par l'exploitation de la flore du parc et sont portés par 25 sujets sur le total des 129, soit 19,38%. Il faut noter que cet enjeu psychologique se situe seulement au niveau de la flore qui consiste à faire du parc leur propriété.

Selon nos investigations à travers les personnes interrogées, les résultats affirment que le souci de satisfaction des besoins socioéconomiques constitue la première cause de l'exploitation de l'aire protégée.

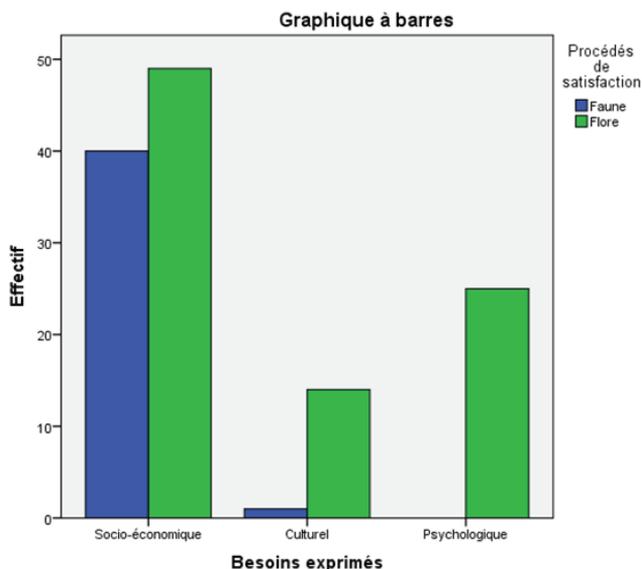


Figure : Représentation des composantes écosystémiques comme lieu de satisfaction des besoins

Le graphique ci-dessus représente la proportion des composantes écosystémiques du parc sollicitées pour répondre aux besoins des populations enquêtées. L'analyse des données du graphique montre qu'en fonction des besoins exprimés, les acteurs s'orientent le plus vers la flore (en couleur verte) que vers la faune (en couleur bleue) pour satisfaire leurs besoins. Ces sollicitations sont de 41 sujets sur les 129 pour la faune et de 88 sur les 129 pour la flore. Il y a donc un lien entre les besoins des populations et les composantes écosystémiques du parc sollicitées pour les résoudre.

Toutefois, l'on note que majoritairement les besoins sont satisfaits dans le domaine de la flore (88/129, soit 68,21% des sujets). Les données du graphique exposent que la flore est exploitée majoritairement pour assouvir les besoins exprimés par populations enquêtées. Ces besoins se répartissent en besoins socioéconomique pour 49 sujets (soit 38% des enquêtés) et à enjeu culturel pour 14 sujets (soit 10,85%) et enfin à enjeu psychologique pour 25 sujets (soit 19,38%).

Par ailleurs, 41/129 sujets (soit 31,78% des sujets) assouviennent leurs besoins à travers l'exploitation des espèces de la faune. Ces procédés liés à la faune se répartissent selon les besoins de type culturel et socioéconomique. Concrètement, 1 seul sujet déclare utiliser les procédés liés à la flore pour assouvir ses besoins culturels pendant que les 40 autres (soit 31% des sujets) exploitent la flore pour répondre à leurs besoins, spécifiquement, à caractère socioéconomique.

Chaque besoin est satisfait à travers des activités exercées (procédés de satisfaction) dans les limites du parc. Au regard des résultats contenus dans le graphique ci-dessus, il ressort que les populations exercent des activités qui répondent à des besoins de divers ordres. A partir de ces données, nous allons regrouper ses modalités ou unités dans des agrégats de besoins. Confrontés aux résultats des entretiens avec les sujets, nous rangeons les profits en trois(3) catégories de besoins qui se retrouvent dans les niveaux suivants : culturel, psychologique et socioéconomique.

La logique d'un acteur est construite autour des enjeux et des objectifs associés à ces enjeux.

a- Logique construite sur les enjeux socioculturels

L'analyse des tableaux nous amène à ranger dans le volet socioculturel les besoins exprimés par les sujets qui sont : l'extraction de plantes pour leurs vertus médicinales dans le parc et l'érection de certaines périphéries du parc en un lieu de culte et d'expression des convictions religieuses. Dans le tableau, ces besoins sont exprimés par 15 sujets sur 129.

Dans la cosmogonie africaine, les populations se servent de certains animaux ou végétaux pour des usages divers. Ainsi, certains animaux possèdent des vertus curatives. En fonction donc de leurs besoins, les villageois, qui connaissent les noms et les propriétés thérapeutiques de plusieurs plantes et racines sauvages, ramassent souvent celles qu'ils considèrent utiles pour le soin de leurs maladies. Aussi, des plantes sont-elles considérées comme ayant des propriétés aphrodisiaques. C'est l'exemple du très célèbre « *cure-dent Gouro* ». En outre, le braconnage de certains animaux répond à ces besoins. En effet, la chasse à l'éléphant est organisée pour l'ivoire et la chair, mais aussi pour ses excréments. Les tradi-thérapeutes estiment que les crottes de l'éléphant, composées d'un agrégat de plantes, sont utilisées pour soigner de nombreuses maladies. Les populations témoignent toutes dans ce sens. Une guérisseuse nous révèle ceci : « *le caca d'éléphant soigne beaucoup de maladies. Il peut soigner les maladies d'enfant, le zona, les maladies cancéreuses...* » Pendant que d'autres espèces sont utilisées pour des besoins surnaturels (totem, etc.), des rituels ou des danses traditionnelles. Les chimpanzés sont recherchés pour leur peau. La fabrication des tam-tams de certaines danses sacrées se font avec la peau de la poitrine des gorilles. Aussi, des mammifères comme les céphalophes et antilopes sont sollicités pour leurs peaux servant à la fabrication de tambours. Tout comme des espèces végétales et animales extraites du parc sont sacrées et utilisées dans les cérémonies traditionnelles.

b- Logique construite sur les enjeux socioéconomiques

Les activités liées à la flore qui composent les besoins de type socioéconomique sont l'agriculture, le braconnage, la pêche, la vente des parcelles du parc et l'artisanat. Il faut entendre par « besoins de type socioéconomique » les besoins ayant des enjeux alimentaires et la recherche de revenus. Dans les entretiens, il ressort que les besoins prioritaires relèvent de la recherche de revenu et de denrée alimentaire. Ici, les besoins d'alimentation peuvent être satisfaits à travers plusieurs activités, notamment l'agriculture (de subsistance ou vivrière) majoritairement et le braconnage, la pêche en moindre proportion. Les besoins liés à la recherche de revenus appellent à des activités comme l'agriculture (de rente) et la vente de parcelles du parc et subsidiairement l'artisanat. Le cumul de ces données représente une proportion de près de 69% (89 sujets). Pour les personnes habitant le parc, c'est l'espace où elles retirent toutes leurs revenus. Pendant l'enquête les expressions comme « *c'est ici que notre manger quitte* » étaient récurrentes. Pour d'autres, « *c'est notre champ qui fait que on envoie nos enfants à l'école* ».

L'installation des différents groupes ethnolinguistiques dans la région s'est organisée historiquement en deux principales « vagues » migratoires : les populations « autochtones » que sont les Baoulé (peuple Akan du centre de la Côte d'Ivoire) et les Gouro (peuple du groupe des Mandé du sud du centre-ouest de la Côte d'Ivoire) installées depuis de longues dates dans la région du parc et les populations installées dans la région après le classement de cet espace.

Parmi ces dernières, une partie est constituée d'agriculteurs qui se sont sédentarisés et s'inscrivent dans une logique de capitalisation de l'aire protégée au travers de productions agricoles. En effet, une partie des productions a largement dépassé le stade de la satisfaction des besoins alimentaires, pour passer à une économie destinée à la production de surplus commercialisables. En ce qui concerne les produits de rente, leur contribution est substantielle eu égard à l'ensemble du pays. Il se dit même que le parc contribue pour 40% à la production cacaoyère de la région de la Marahoué. Alors que, comme l'indique les résultats du recensement national de l'agriculture de 2001, la Marahoué occupe une place non négligeable dans la production de ce binôme au plan national. C'est ce qui fait dire à ce planteur, avec fierté, que « *c'est nous on fait cacao de Marahoué, gouvernement même sait* ».

Les cultures de type vivrier contribuent spécifiquement à régler les besoins de consommation. Le parc pourvoit la région et même le pays en produits vivriers de plusieurs sortes. Par ailleurs, d'autres fruits sauvages, des graines et des gousses de certaines plantes légumineuses herbacées sont occasionnellement ramassées dans la forêt et ainsi que des animaux (des petits mammifères) sont destinés presque exclusivement à l'autoconsommation.

L'exercice de cette activité agricole confère à ces clandestins un statut d'agent de développement. Ceci pourrait encourager, par ailleurs, les autochtones à persister dans une marchandisation de l'aire protégée.

En outre, le braconnage de certaines espèces animales procure des devises. Elles sont recherchées pour leur venaison destinée à la vente. C'est ainsi que l'éléphant et le phacochère sont braconnés pour leurs ivoires. Aussi, le commerce qui s'organise autour du gibier, appelé « viande de brousse » est de plus en plus florissant et génère des devises autant aux braconniers qu'aux revendeurs. Car le gibier est, en effet, un aliment de luxe en zone urbaine où son prix supplante celui de la viande d'élevage.

c- Logique construite sur les enjeux d'appropriation de l'aire protégée

Nous appuyant sur les données contenues dans le tableau, le besoin que nous qualifions de psychologiquement repose sur le sentiment de propriété du parc que revendiquent les populations dites clandestines. Ces données affichent une proportion de 25/129, soit 19,38%. Par ailleurs, certaines déclarations des enquêtés lors de nos entretiens corroborent ces constats. Les activités liées à ces besoins sont l'agriculture et la vente de portions du parc.

Il existe dans les villages diverses modalités juridiques d'accès à la terre. Les principaux acteurs du régime foncier dans un village donné sont les autochtones propriétaires appartenant aux familles fondatrices de la localité. La répartition des divers modes d'acquisition ou d'usage de la terre dans un village Gouro est sous la responsabilité des chefs coutumiers traditionnels qui y concentrent l'essentiel des pouvoirs de gestion du terroir villageois. C'est ce qui ressort de la question de notre guide d'entretien relative au mode d'accès à la terre dans la région. Concernant le parc de la Marahoué, cet espace est réclamé par des riverains sur ses diverses limites. Dans la limite nord-est, il était la propriété du chasseur LIALI qui l'a laissé en héritage à son fils LIALI Bi Zamblé qui jouissait de la gestion et de la propriété jusqu'à son érection en aire protégée.

Dans la limite nord-est, il était la propriété du chasseur LIALI³ qui l'a laissé en héritage à son fils LIALI Bi Zamblé qui jouissait de la gestion et de la propriété jusqu'à son érection en aire protégée. Dans sa frontière sud, selon les témoignages des villageois, le parc a été découvert par un chasseur du nom de TROU BI Gooré⁴ lors de sa randonnée de chasse. L'actuel parc est dit appartenir à Gobazra à travers l'un des leurs nommé GUESSAN Bi Zébié⁵ qui a servi avec un conservateur européen. Pendant le déroulement de notre enquête, nous nous sommes rendu compte que les populations riveraines du parc et celles vivant à l'intérieur ont toujours pensé que cette forêt fait partie de leur propriété, malgré son classement en parc national. Ainsi, elles la perçoivent comme un bien naturel qui relève du droit coutumier. Alors que le contexte et les principes de protection de ce patrimoine s'inscrivent dans la pratique du droit moderne. Cette démarche est toujours opposée au concept du droit traditionnel des paysans. Ces derniers se prévalent le plus souvent du droit de propriété sur cette forêt, supposée appartenir à leurs ancêtres. En somme, les populations riveraines s'autoproclament toutes propriétaires de l'espace classé. Pour eux, le site a été classé sans leur consentement. Les populations concernées se sentent pour cela victimes d'une expropriation de leurs ressources. Cette victimisation a fait naître des réactions et celles-ci se manifestent par des défrichements illicites et la destruction massive de la faune sauvage. Comme autres réactions, ces populations bradent les terres à des personnes étrangères à la région devant lesquelles elles se déclarent propriétaires. Aujourd'hui ces personnes opposent une hostilité à toute idée de déguerpissement. Un autre aspect de l'hostilité des populations à la politique de conservation est la revendication visant la réduction du parc. Le chef du village de Blaisekro nous déclare ceci « *nous sommes installés ici il y a très longtemps avant le parc. Moi mon père, Yao Kouamé Blaise (fondateur de ce village) m'a amené ici tout petit en 1964. Mais avant mon arrivée, lui il était déjà ici. On ne peut pas quitter, qu'on nous laisse nos champs qui sont déjà dans le parc. Y a plus de forêts ailleurs si on quitte ici on va aller où ?* ». Mieux, ils n'hésitent plus à réclamer ouvertement le déclassement du parc, afin de libérer des terres pour l'expansion des activités agricoles.

IV- Discussion des résultats

Dans cette partie du travail, il s'agira pour nous de mettre en relation les résultats de l'enquête avec la proposition hypothétique que nous avons retenue. Ce travail aboutira à la vérification de l'hypothèse émise. Vérifier cette hypothèse suppose que nous discutons les résultats obtenus. Cet exercice va se construire autour de l'objectif que nous avons assigné à cette étude qui est de « comprendre les motivations des exploitants clandestins du parc de la Marahoué ». L'examen détaillé des résultats de notre étude ouvre la piste pour la compréhension de l'exploitation illégale du parc de la Marahoué. A cet effet, la relation que nous voulons établir entre les variables de cette hypothèse est la suivante : les populations locales exploitent les ressources naturelles du parc dans le souci de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Ainsi, pour vérifier cette hypothèse nous nous appuyons sur les besoins exprimés par les populations et leurs sources ou procédés de satisfaction. C'est le lieu d'exprimer les usages que font les populations du parc à travers ses composantes, flore et faune.

La discussion de la logique d'acteur-clandestin va s'élaborer autour des composantes stratégique et identitaire. Ceci nous amène à combiner les besoins psychologiques et culturels dans la composante identitaire.

Pour notre étude, la compréhension de l'action des exploitants du parc nécessite l'examen des composantes que sont la dimension stratégique et la dimension identitaire.

3. LIALI est un chasseur originaire du village de Kouezra S/P de Zuenoula (nord-est du parc de la Marahoué) à qui il est attribué la découverte de la forêt de la Marahoué dans la partie nord-est.

4. Des témoignages des villageois de Bonon, ce personnage est celui qui a découvert en premier la richesse floristique et faunique de l'aire actuellement protégée appelée parc de la Marahoué surtout vers sa limite sud.

5. Ancien aide-forestier et originaire du village de Gobazra (S/P de Bonon), il servait de compagnon au conservateur européen au temps colonial. Après le départ de ce dernier, il lui a été confié l'espace à conserver jusqu'à son classement en réserve naturelle.

Pour notre étude, la compréhension de l'action des exploitants du parc nécessite l'examen des composantes que sont la dimension stratégique et la dimension identitaire.

La logique stratégique de l'acteur-clandestin

La stratégie est une « réponse » de l'acteur à la complexité, selon Morin (1980). Pour lui, « la stratégie est opposée au programme et considérée comme se construisant au regard des projets des acteurs, du contexte organisationnel et environnemental dans lequel les projets se développent, et des perceptions des acteurs de ce contexte et de leurs propres capacités d'action. Elle se définit comme la méthode d'action propre à un sujet en situation de jeu, où, afin d'accomplir ses fins, il s'efforce de subir au minimum et d'utiliser au maximum les règles, les incertitudes et les hasards de ce jeu ». C'est dire que l'action dépend beaucoup plus des ressources et des atouts dont l'acteur dispose et des relations dans lesquelles il est inséré. Au total, l'on retient que « l'analyse stratégique conçoit le délit comme un comportement orienté vers des résultats, ayant sa rationalité propre, compte tenu des opportunités qui s'offrent à l'auteur et de la conduite de son adversaire » (Cusson, 1998).

Dans la composante stratégique, l'action dépend plus des ressources et atouts dont l'acteur dispose (Guyot et Vandewattyne, 2004). Les ressources et atouts de l'acteur-clandestin intègrent la politique économique entreprise par la Côte d'Ivoire. Dans notre contexte d'étude, les choix des acteurs clandestins sont motivés par la rationalité et le profit que tirent les populations de cette aire protégée. En effet, la réalité socioéconomique dans laquelle évolue la paysannerie ivoirienne trouve leur dénouement dans l'exploitation de la terre. A ce titre, les ressources de la terre (flore et faune) contenues dans le parc incitent la convoitise des riverains pour résoudre les problèmes d'ordre économique.

En effet, la Côte d'Ivoire a, pour sa part, donné à son développement économique une orientation fondée sur la ressource agricole. L'agriculture reste donc la principale activité économique de la Côte d'Ivoire ; de fait, elle contribue pour 33% de son PIB, 66% de ses recettes d'exportation et 2/3 des emplois (Zolty et al., 1994).

Par conséquent, la résorption du problème de développement, notamment la croissance économique, est tributaire à l'agriculture à travers la production des cultures de rente que sont le café, le cacao, le palmier à huile et l'hévéa. Engagées dans cette perspective économique, l'option pour les populations est de mettre en friche de grandes portions de terres pour optimiser leur chance de sortir du sous-développement. Cet argument, de portée nationale, valorise la pratique de l'agriculture et surtout les produits de rente. C'est sous cette valorisation des pratiques agricoles que les clandestins se couvrent pour convoiter les espaces protégés. A l'instar du pays, les populations affirment pratiquer les activités (agriculture et autres) en vue de satisfaire leurs besoins d'ordre économique. Au niveau du parc de la Marahoué, dans cet objectif, elles exercent soit l'agriculture de rente, le braconnage, la pêche comme activités majeures. La caractéristique commune à ce type d'activités est que les produits dérivés sont destinés à la commercialisation ; d'où le but lucratif. En outre, la marchandisation des parcelles de l'aire protégée présente une spéculation monétaire pour les acteurs. L'appropriation des parcelles de la terre « exprime la transformation de la question foncière avec le développement de l'économie de marché. Elle correspond à la transformation du rapport des paysans à la terre qui devient une marchandise échangeable à partir d'un équivalent général des échanges, l'argent » (Desjeux, 1987).

En clair, le parc revêt un enjeu économique, eu égard aux transactions monétaires qui s'effectuent autour de ce patrimoine foncier. Tout gain confondu, la marchandisation des parcelles du parc de la Marahoué génère des ressources économiques. Les cas d'acquisitions par des modes monétarisés (achats/ventes, prêts et mise en gage), correspondent le plus souvent, chez les vendeurs et acheteurs, à des besoins économiques. D'une part, le vendeur engrange de l'argent par l'opération de vente qu'il entreprend, tout aussi le bénéficiaire de la vente (l'acheteur) à travers la mise en valeur de l'espace acquis bonifie son acquis, d'autre part. Il s'agit pour lui de pratiquer des cultures de rente qui constituent une source de revenu très certaine à long terme.

Pour mieux comprendre la dynamique des acteurs dans les aires protégées, nous nous sommes intéressés d'abord à l'identification des perceptions et des représentations des groupes d'acteurs à propos de la gestion des ressources naturelles. Cette identification aide à la compréhension de la multiplicité des enjeux et des intérêts, ainsi que des conflits et pressions qui y sont observés.

La représentation sociale s'impose à l'individu, ce qui l'influence dans sa perception et, simultanément, les perceptions partagées du groupe se retrouvent dans la représentation sociale (Jodelet, 1989). Par ailleurs, il faut ajouter que les perceptions participent aux activités de jugement général. Elles se fixent et se consolident dans notre esprit en s'intégrant à la masse d'expériences personnelles et aux autres perceptions que nous avons en mémoire. Cela nous procure des balises, des bases relativement solides qui nous conditionnent, orientent nos actions et notre comportement. À la seconde où un objet est perçu, s'enclenche une réponse qui serait une sorte de condition ou préparation à l'action. On parle ici d'attitudes, qui sont des prédispositions mentales guidant le comportement envers un objet réel ou symbolique.

Dans ce sens, les représentations couvent des enjeux qui varient d'un acteur à un autre. Gaspard Rwanyiziri (2009) évoque des enjeux d'ordre socio-économique, écologique et politique. Pour l'acteur communautaire (populations locales), cet enjeu est « socio-économique » et aussi culturel parce que les aires protégées sont considérées comme leur mère nourricière. Il s'emploie à exploiter au mieux les aires protégées. Cet enjeu est sous-tendu par la logique du droit coutumier qui encourage l'exploitation et l'utilisation des ressources par les communautés locales qui se basent sur les droits traditionnels de coupe et de feu.

La logique identitaire et relationnelle

Nous inscrivant toujours dans la perspective des logiques d'acteurs, il est convenu qu'un acteur, en plus d'être stratégique, est aussi enraciné socio-historiquement et donc caractérisé par sa culture et son identité. C'est le lieu pour nous d'appréhender la logique d'acteurs en rapport avec la culture et même la représentation que les communautés rurales se font de l'aire protégée.

Nous inspirant de l'historicité de Touraine, nous abordons cette composante identitaire et relationnelle en l'intégrant dans le paradigme dit « socioculturel » de Bertrand et Valois (1980). Selon eux, les concepts-clés de ce paradigme permettent une décomposition de la réalité sociale en éléments susceptibles d'être appréhendés au niveau des individus et de leurs rapports avec le milieu social, par exemple leurs attitudes, leurs comportements, leurs représentations, leurs activités.

En effet, ils définissent le paradigme socioculturel comme étant un ensemble de croyances, de conceptions ou de généralisations et de valeurs comprenant une conception de la connaissance, une conception des relations personne-société-nature, un ensemble de valeurs-intérêts, une façon de faire, un sens global qui, d'une part sous formes d'exemples, définissent et délimitent pour un groupe social donné, son champ possible et sa pratique sociale et culturelle et qui, d'autre part, assurent par le fait même sa cohérence et sa relative unanimité (Bertrand et Valois, 1976). Pour ces auteurs, les composantes d'un paradigme socioculturel sont au nombre de cinq: 1) La conception de la connaissance qui renvoie « à la manière d'appréhender et de symboliser la réalité et d'en construire un système de représentations » ; 2) la conception des relations personne-société-nature, c'est-à-dire la dialectique qui conçoit la personne comme un être dominant la nature et ayant des rapports avec ses semblables, mais pouvant également s'identifier à cette nature et aux autres ; 3) les valeurs-intérêts renvoient aux priorités, aux préférences d'un groupe social et aux éléments de satisfaction de ses aspirations et besoins; 4) la façon de faire fait référence au travail individuel et collectif, à la production et aux techniques de production des biens nécessaires à la vie biologique et sociale du groupe ; 5) le sens global est la signification globale donnée à l'action humaine, c'est-à-dire le modèle culturel d'un groupe social (Yao, 1982). En clair, les actions communautaires s'inscrivent dans un ensemble de normes et croyances qui structurent leur représentation.

Il faut signifier que la représentation sociale s'impose à l'individu, ce qui l'influence dans sa perception et, simultanément, les perceptions partagées du groupe se retrouvent dans la représentation sociale (Jodelet, 1989). Par ailleurs, il faut ajouter que les perceptions participent aux activités de jugement général. Elles se fixent et se consolident dans notre esprit en s'intégrant à la masse d'expériences personnelles et aux autres perceptions que nous avons en mémoire. Cela nous procure des balises relativement solides qui nous conditionnent, orientent nos actions et notre comportement. À la seconde où un objet est perçu, s'enclenche une réponse qui serait une sorte de condition ou préparation à l'action. On parle ici d'attitudes, qui sont des prédispositions mentales guidant le comportement envers un objet réel ou symbolique. Les attitudes illustrent « l'orientation générale, positive ou négative, vis-à-vis de l'objet de la représentation » (Moscovici, 1972).

Ainsi, lorsqu'on étudie les représentations, il faut garder en mémoire qu'elles relèvent « d'une dynamique sociale et d'une dynamique psychique ». Elles sont donc le produit des interactions.

Concernant la composante identitaire, l'analyse des résultats de notre investigation portant sur les motivations des clandestins du parc s'inscrit dans le cadre général de la méthode sociologique de Durkheim. Celle-ci consiste à expliquer les conduites des acteurs par les relations sociales dans lesquelles ils sont engagés. Sur cette base, il est bon de chercher à élucider le concept de relation sociale. Selon l'idée de Touraine (1979), une relation sociale est une interaction placée dans un champ entre des acteurs qui ont en commun un minimum de normes et de règles. En tant que tel, cette relation devrait se décliner en des dimensions variables. L'analyse de la composante identitaire et relationnelle permet de comprendre la perception qu'ont les populations vis-à-vis du parc, d'une part et la relation qu'elles établissent entre elles et cet espace, d'autre part. Selon Guyot (2004), l'acteur se distingue par son identité et sa culture, car il est un sujet en action dans différents groupes articulés avec des cadres sociaux plus larges. Chaque groupe ou cadre véhicule et produit une culture spécifique, c'est-à-dire un complexe cognitif, normatif, prescriptif et symbolique (traditions, coutumes, valeurs, règles de conduite, canaux d'information, attitudes, stéréotypes, etc.).

Par exemple, le fait de voir une forêt vierge non exploitée a une signification particulière pour chaque personne. En effet, l'individu sélectionne et met en relation les éléments de son environnement qui lui sont subjectifs. Ces sélections et mises en ordre impliquent un choix et dépendent d'une série d'éléments culturels et sociaux (normes, valeurs, etc.). Ce choix s'opère dans un contexte bien précis. En fait, l'homme noir ne vit pas seulement de la nature mais vit avec elle (Gadou, 1997). C'est le sens donné à *l'écologie africaine* qui prône une relation de proximité entre les hommes et la nature. La notion d'écologie africaine qui, du reste, a une connotation théorique, implique des actes et attitudes à adopter vis-à-vis de la nature. C'est cette forme pratique de l'écologie africaine qui est contenue dans l'humanisme africain. En clair, les communautés africaines entretiennent des liens culturels et traditionnels forts avec leurs ressources naturelles. La politique de mainmise de l'Etat a coupé ces liens. Pour reprendre Mwenya (1997), « la philosophie holistique africaine est disloquée ». Par ailleurs, l'on pourrait ajouter avec Lazarev (1993) que la communauté constitue le niveau d'identification le plus significatif. A ce niveau, les membres de la communauté partagent un patrimoine culturel commun, une organisation sociale et un système politique communs, enfin, un territoire commun. Le territoire d'une communauté apparaît, ici, comme étant la base physique de l'économie de la communauté, la base servant à l'identification culturelle et sociale de ses membres, la base géographique du système politique de la communauté. Ces communautés se font donc une identité culturelle. Et celle-ci fait référence au sentiment d'appartenance à une culture. Ici on comprendrait la notion de « culture » dans son sens anthropologique, c'est-à-dire un ensemble de significations, valeurs et normes de comportements spécifiques que le groupe s'efforcera de garder et de transmettre et par lesquelles ses membres auront tendance à se percevoir comme similaires entre eux et différents des membres d'autres groupes culturels.

Au regard de ce qui suit, les motivations d'infiltration du parc par les populations ont une forte connotation réactionnaire et d'affirmation de soi. Ce dans le sens que les êtres humains sont de nature sociohistorique. C'est dire qu'ils sont inscrits dans une démarche d'accumulation et d'appropriation. Les communautés vivant le long des frontières du parc défendent leur revendication sur les terres du parc comme étant « un droit moral de la subsistance ». Le classement de l'espace Marahoué est perçu comme une expropriation par les populations. Puisque pour elles les générations futures (leurs progénitures) ne pourront pas bénéficier de ce patrimoine. Cette expropriation fut ressentie comme une frustration. Pour ainsi dire, c'est cette réaction à la frustration qui justifie le dommage écologique causé par les ménages. En effet, selon les résultats de notre investigation, les perceptions que les sujets locaux ont du parc établissent qu'elles le réclament comme leur propriété. La version de l'histoire de la création de cet espace protégé corrobore ces données. Pour elles, le parc leur appartient et donc constitue leur patrimoine. Plus, la dénomination d'antan de l'aire comme « Réserve de Bouaflé » (qui est passée par la suite à « Parc National de la Marahoué »), corrobore l'idée de leur propriété et justifie la convoitise de cet espace. En conséquence, il ne peut être cédé à l'Etat ou autre prétendant que par une compensation. Cette fierté, ce sentiment d'appartenance et même d'appropriation de l'espace protégé satisfait le besoin psychologique ou moral des populations riveraines. Ce réconfort moral constitue la prégnance de la marchandisation de ses parcelles. En outre, cette relation organique population/espace est bien expliquée par Pourtier (1986) qui estime que pour les populations locales, ces espaces dits « *vides* » font partie intégrante de « l'espace vital » des humains et correspondent à des étendues socialisées et historicisées. C'est d'ailleurs là que se trouvent notamment les sites d'anciens villages, d'anciens champs dont l'appropriation foncière continue d'être importante.

Ainsi le maintien de lieu de culte (adoration des éléments de l'écosystème) et l'extraction de plantes et autres produits de la faune pour les soins de santé au sein du parc sont loin de toute illégalité à leurs yeux. Cette volonté d'appropriation et besoin de revendication (bien qu'étant en violation des règles de conservation) colle bien à la vision de Koudou (2007) pour qui « *une lecture existentielle conduit à considérer une déviance comme l'expression d'une affirmation réactionnelle de soi au travers d'un acte de liberté revendiqué en quête de jouissance personnelle* ». En tant que tel, l'exploitation du parc de la Marahoué est justifiée et même légitimée par les populations.

En outre, le versant culturel est envisagé eu égard à l'interprétation qu'ils font de certaines lois et règles (qu'elles soient coutumières ou modernes) en matière de foncier. En clair, cette interprétation se fait relativement aux référents symboliques et normatifs des populations concernées. Dans le cadre de notre recherche, cette interprétation se fait relativement à la cosmogonie africaine, il est à signaler que les notions d'identité et de culture évoquent surtout le domaine de règles.

En fait, l'Etat a établi une législation en rapport avec la gestion des aires protégées qui vise à inculquer une conscience écologique à tous. Cette culture officielle (d'obédience occidentale soit-elle) se repère ainsi à travers la construction de règles issues en partie de la situation d'action, en partie des représentations des relations entre acteurs. Idéologiquement, cette construction est initiée par le politique qui, dit-on, œuvre pour les générations futures. Nous nous inscrivons, de ce fait, dans la logique du développement durable. Nous retenons ce concept dans l'acception qu'un développement à long terme n'est viable qu'en conciliant trois aspects indissociables: la rentabilité économique, le respect de l'environnement et l'équité sociale. En clair, le développement durable est « un mode de développement économique cherchant à concilier le progrès économique, social et la préservation de l'environnement considérant ce dernier comme un patrimoine à transmettre aux générations futures » (Adrian, 1996). Ici, cette approche idéologique (en termes de culture) se heurte à une sorte de micro-culture développée par les populations locales qui fait échouer cette règle.

Soucieux de résoudre l'incertitude et l'insécurité qui règnent sur la scène foncière et singulièrement en milieu rural, le législateur ivoirien est intervenu pour organiser le « domaine foncier rural ». C'est dans cette optique que la neuvième législature a voté la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, promulguée et publiée en 1998 (loi modifiée en 2013). Avec la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 portant code foncier rural, la propriété foncière coutumière a été reconnue. Cette loi allie donc droit coutumier et droit moderne.

Par son caractère hétérogène, cette loi comporte des « amalgames » au niveau de la définition du domaine foncier rural lui-même et des « non-dits » ou des aspects cachés » au niveau du droit coutumier et aussi de l'acquisition et de l'accès aux terres. En conséquence, la contradiction entre les droits coutumiers et les droits positifs et l'affaiblissement des modes de régulation locaux contribuent à une situation de confusion juridique. Ce flou juridique a tendance à laisser libre cours à la compétition sur les terres ; chacun y allant de l'interprétation qui lui est favorable.

Par ailleurs, l'ambiguïté foncière est corrélative de situations parallèles en rapport avec des faits historiques de la région de la Marahoué. En effet, l'aménagement du barrage de Kossou a provoqué un flot d'immigrants « dirigés » qui ont été installés dans la forêt de No noua. Durant cette opération de Kossou, 3500 Baoulé ont été concernés (Schwartz, 1982).

Cette situation conforte le fait que l'interprétation des communautés exploitantes est saturée de symbole et de mythe faisant du parc « le terroir » de ces communautés, c'est-à-dire leur référent culturel, leur propriété. Cela est d'autant plus vérifié qu'elles usent, même, de ce droit de propriété pour mettre en vente ou céder les parcelles à un autre acquéreur présenté comme étranger à la localité (Tra, 2013).

Par ailleurs, il est reconnu que la logique d'action en tant que cadre conceptuel de référence intégrant un champ où émergent des interactions, elle résulte de la combinaison de deux entités que sont l'acteur et la situation d'action. Aborder spécifiquement l'un des pans (logique d'acteur), c'est traiter de façon parcellaire la question de l'exploitation des aires protégées. Sa compréhension devrait nécessiter d'autres investigations qui prennent en compte l'environnement et donc la situation d'action de ces clandestins.

CONCLUSION

Principal objet des politiques de conservation tout au long du 20^è siècle, les aires protégées se sont retrouvées récemment au centre d'un enjeu à versant multiple. En effet, ce projet impliquant une multiplicité d'acteurs, débouche sur un défi majeur partagé entre Développement/Environnement. Au PNM, la politique de conservation durable instituée depuis plusieurs décennies a du mal à donner des résultats probants. Le constat est que toutes les parcelles de cette aire protégée sont soumises à de fortes pressions. Pour contribuer à la compréhension de cette dégradation, notre recherche a procédé à une analyse de la logique d'action des différents acteurs engagés dans l'aire protégée. Conscient de l'importance des logiques d'action dans l'appréhension d'un phénomène comme l'exploitation de cet espace, nous avons voulu examiner les raisons qui poussent les acteurs communautaires de la Marahoué à ramer à contre-courant des lois et balises de la conservation des aires protégées. Nos investigations révèlent que les motivations répondent à un souci de satisfaction des besoins d'ordre social, économique et psychologique.

Au terme de ce travail, l'étude étiologique des infiltrations du parc nous a permis de proposer une analyse des logiques d'acteurs à partir de leur rationalité. D'abord la rationalité stratégique met en avant le rapport gain/perte eu égard au respect de l'interdiction d'infiltrer le parc. Ensuite, les versants identitaire et relationnel reposent sur la représentation et l'interprétation que font les populations clandestines relativement à leurs référents symboliques et normatifs. Toute entreprise de recherche ayant une portée sociale, les résultats de la présente étude pourraient aider les décideurs à mieux adapter leurs actions en matière de protection du PNM en particulier et des parcs nationaux de Côte d'Ivoire en général.

BIBLIOGRAPHIE

- ADRIAN J., 1996 : Dictionnaire agroalimentaire, Paris : Editions Tecet Doc.
- AKE ASSI, L. ET BONI, C. 1990 : Développement agricole et protection de la forêt : quel avenir pour la forêt ivoirienne ? C.R. de la XIIème réunion plénière de l'AETFAT, Hambourg, Allemagne : 169-176.
- AKE-ASSI L. ET D. BONI., 1988 : "Développement agricole et protection de la forêt. Quel avenir pour la forêt ?," Mitt. Inst. Allg. Bot., vol. 23, n^oa, pp. 169-176,
- AMANI Yao C. : L'exploitation frauduleuse des essences dans les forêts du Centre de forestation de San-Pédro, Mémoire de Maîtrise, Université de Cocody, UFR de criminologie, Abidjan, 2004.
- ARNAUD D., H. ILBERT, R. MONGRUEL, L. TUBIANI, 1993 : Biodiversité : enjeu économique ou enjeu pour les générations futures, Montpellier, SOLAGRAL p.7
- BECKER H. S., 1986 : "Biographie et mosaïque scientifique", Actes de la recherche en sciences sociales, 62-63, 105-110, p.106.
- BERTRAND Y. et P. VALOIS, 1976 : L'éducation de demain, Québec: M.E.Q., Direction générale de la planification.
- BERTRAND, Y., P. VALOIS, 1980 : Les options en éducation. Québec: Ministère de l'Éducation, Service de la planification, Service de la recherche.
- BOUDON, R., 2001 : La logique du social, Paris : Hachette littératures.
- CUSSON M., 1998 : La criminologie actuelle, Paris : Puf, 1ère édition.
- DESJEUX D., 1987 : Stratégies paysannes en Afrique Noire, le Congo, Paris : L'Harmattan.
- DIBI N'DA, H., 2007 : Étude et suivi par télédétection et Système d'Informations Géographiques d'une aire protégée soumise aux pressions anthropiques : Cas du Parc National de la Marahoué, Thèse de doctorat unique, Université de Cocody, UFR des Sciences de la Terre et des Ressources Minières, 140 p.
- GADJI A., 2014, Analyse du cadre juridique et institutionnel de l'accès et du partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, Abidjan, MESUDD
- GADOU D. M., 1996-1997: « Analyse anthropo-sociologique des résultats du recensement », forêts sacrées, patrimoine écologique vital de CI, pp.47-81.
- GUYOT J. L. et J. VANDEWATTYNE, 2004 : Ébauche d'une sociologie des logiques d'action des créateurs d'entreprise : apports théoriques, 7ème Congrès International Francophone en Entrepreneuriat et PME, Montpellier.
- JODELET D., 1989 : Les représentations sociales, Paris : PUF, p. 41.
- KONÉ M., L. Y. KOUADIO, D. F.R. NEUBA, D. F. MALAN, L. COULIBALY, 2014 : Évolution de la couverture forestière de la Côte d'Ivoire des années 1960 au début du 21e siècle, International Journal of Innovation and Applied Studies, Vol. 7 No. 2.
- KOUDOU O., 2007 : Cours de marge et dissocialité juvénile, DEA de criminologie.
- LAZAREV G., 1993 : Vers un écodéveloppement participatif : Leçons et synthèse d'une étude thématique, Paris : L'Harmattan, p.36.
- LEVEQUE, C. 1994 : Environnement et diversité du vivant. ORSTOM et Cité des Sciences de l'Industrie, Paris, 128
- MARRION M., 2007, Rapport de l'atelier de réflexion pour la sauvegarde du Parc National de la Marahoué, Abidjan
- MERMET L., 1992. Stratégies pour la gestion de l'environnement : La nature comme jeu de société ? Paris : L'harmattan,
- MORIN E., 1980 : La méthode. 2. La vie de la vie, Paris, Seuil.
- MWENYA, 1997 : Pour une gestion durable de la faune sauvage, Rome : FAO.
- PAÏVINEN R., J. PITKANEN & R. WITT, 1992: "Mapping closed forest cover in West Africa, using NOAA/AVHRR-LAC data.," Silva Carelica, vol. 21, pp. 27-51.

- MOSCOVICI S., 1972 : Introduction à la psychologie sociale, Paris : Larousse, p.311.
- MUCHIELLI, A. (2006). Les processus intellectuels fondamentaux sous-acentés aux techniques et méthodes qualitatives. Conférence au Colloque international « recherche qualitative: Bilan et prospective ». Béziers, 27-29 juin
- MWENYA, 1997 : Pour une gestion durable de la faune sauvage, Rome : FAO.
- PAÏVINEN R., J. PITKANEN & R. WITT, 1992: "Mapping closed forest cover in West Africa, using NOAA/AVHRR-LAC data.," Silva Carelica, vol. 21, pp. 27-51.
- PARTOUNE C. (IEP), « Comprendre la logique des acteurs », in Tableau de bord « Participation et espaces publics - Pour un développement et une gestion concertée des espaces publics », Recherche Topozym pour la Politique scientifique fédérale, partenariat Ulg (UGES), KUL (USEG), Institut d'Eco-Pédagogie (IEP), Vorming plus Antwerpen, article 52, mis en ligne le 31 janvier 2009 URL : http://www.topozym.be/spip/article.php3?id_article=52
- POURTIER R., 1986 : « La dialectique du vide, densité de population et pratiques foncières en Afrique centrale forestière ». Politique africaine, n°21, p.10.
- QUIVY R. et L. V. CAMPENHOUDT, 2006 : Manuel de recherche en sciences sociales, Paris : Dunod.
- RWANYIZIRI G. 2009, Géopolitique de l'environnement au Rwanda pour une gouvernance participative des espaces protégés, Université de Pau et des pays de l'Adour institut de recherche sur les sociétés et l'aménagement laboratoire société, Environnement et Territoire, UMR CNRS 5603 domaine universitaire, 64 000 Pau.
- SCHWARTZ A., 1982 : « grands projets de développement et pratique foncière en C.I. : l'exemple de l'opération de San-Pedro », Enjeux fonciers en Afrique Noire, Paris : Karthala, pp 293-300.
- TOURAINE A., 1979 : « Théorie et pratique d'une sociologie de l'action », Sociologie et sociétés, X, 2, Paris, pp 149-188
- TRA Bi B. F., 2013 : Exploitation illégale des aires protégées en Côte d'Ivoire : cas du Parc National de la Marahoué, Thèse de Doctorat unique, UFR Criminologie, Inédit.
- YAO A., 1982 : « Modèle d'analyse pour l'étude sociologique de l'innovation pédagogique », Revue des sciences de l'éducation, vol. VIII, n°1.
- ZOLTY A. et al., 1994 : « Agriculture et Environnement en Côte d'Ivoire », in Revue Afrique Agriculture n° 221 décembre